

Tchad : vulgarisation de la Loi n°027/PR/2020 du 31/12/2020 portant Asile en République du Tchad et son décret d'application auprès des institutions bancaires et de micro-crédits



Les officiels à l'ouverture de l'atelier ©UNHCR/ A. Ngargoune

Aristophane Ngargoune

Assistant Communications Officer, UNHCR N'Djamena

N'Djamena, 30 mai 2024 – L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, HCR a organisé ce mercredi 29 mai 2024, un atelier de vulgarisation de la loi d'asile qui a ciblé les institutions bancaires et de micro-crédits. L'objectif de l'atelier était d'une part de faire mieux comprendre aux institutions bancaires et de micro-crédits, les textes de lois sur les droits des réfugiés et d'autre part, de réfléchir sur les voies et moyens qui permettront aux communautés de réfugiés d'accéder aux services fournis par ces institutions. Ce, conformément à l'esprit de l'article 61 du décret d'application de la loi d'asile qui dispose : « le gouvernement de la République du Tchad facilite l'inclusion socioéconomique des réfugiés en vue de leur autonomisation à travers des actions prioritaires (...) dont la reconnaissance des documents délivrés par les autorités compétentes et l'accès aux crédits, microcrédits et subventions ». Outre la participation de ministères stratégiques, des partenaires des agences des Nations Unies et Organisations Non Gouvernementales, de la coordination humanitaire et d'agences

de l'Etat comme l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS), l'atelier a vu la participation des principaux bailleurs et Agences de développement tels qu'ECHO (la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne), l'Agence Française de Développement et le PNUD.

A l'ouverture de cet atelier, M. Mahamat Abdramane Yacoub, Administrateur Principal de la CNARR a rappelé que l'appropriation de la loi d'asile et son décret d'application par les institutions bancaires et de microcrédits facilitera aux réfugiés l'accès à tous les services bancaires et de bénéficier des microcrédits qui leur permettront sans nul doute de mener des activités génératrices de revenus qui les rendront autonomes à court et moyen termes.



Vue des participants @UNHCR/ A. Ngargoune

L'atelier a également été une occasion pour faire une présentation des différents profils des réfugiés et mettre en exergue leurs principales catégories socio-professionnelles. Un moment tout indiqué pour M. Abdoul Kadir Bello Mamadou, président du groupement Action des réfugiés pour le développement de témoigner combien l'accès aux services et crédits bancaires pourrait contribuer davantage à l'insertion économique et à l'autonomisation de son projet au Tchad. « *Avoir un compte bancaire pour notre organisation nous permettra d'avoir facilement l'accès au financement* » témoigne-t-il tout plein d'espoir.

Dans son allocution, le, Représentant Adjoint du HCR, Monsieur Dossou Patrice Ahouansou a indiqué que « *le HCR encourage l'accès aux services financiers pour les réfugiés et d'autres groupes vulnérables dans les communautés d'accueil. Nous nous efforçons de faire connaître le potentiel commercial qui réside dans la clientèle des réfugiés et de surmonter les restrictions et les barrières à l'accès* ».

Les différentes présentations au cours de cet atelier ont permis d'une part, de partager les statistiques sur les réfugiés en les mettant en corrélation avec la disponibilité et la présence des services bancaires dans les zones d'installation des réfugiés et d'autre part de partager la cartographie des associations et groupements de réfugiés au Tchad tout en mettant en exergue les principales catégories socio-professionnelles.

Des recommandations ont été émises principalement par les banques et institutions de micro-crédits, à l'endroit des autorités en vue de la levée des restrictions à l'accès à leurs services, par les réfugiés : explorer les possibilités d'organiser des missions conjointes entre HCR, partenaires humanitaires, les institutions bancaires, de micro-crédits et les bailleurs, dans les sites aménagés à l'Est du Tchad pour évaluer les opportunités économiques que le marché peut offrir et solliciter auprès du ministère des Finances une exemption pour les réfugiés quant à l'obligation d'avoir un Numéro d'Identification Unique pour ouvrir un compte en banque.



Vue des participants ©UNHCR/ A. Ngargoune